



**Observations d'Option consommateurs sur la première liste des
indicateurs de développement durable**

**Mémoire présenté à la
Commission des transports et de l'environnement
Assemblée nationale**

3 septembre 2009

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	1
1. PRÉSENTATION DE L'INTERVENANTE.....	2
MISSION	2
PRINCIPALES ACTIVITÉS	2
2. CONTEXTE	3
3. LA FINALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AU QUÉBEC	4
4. LE CHOIX DES INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	7
4.1 L'APPROCHE PAR CAPITAUX.....	7
4.2 UNE PREMIÈRE LISTE DES INDICATEURS	8
4.2.1 <i>Capital humain</i>	10
4.2.1.1 Taux d'activité (indicateur 1).....	10
4.2.1.2 Espérance de vie en bonne santé (sans incapacité) (indicateur 2)	11
4.2.1.3 Distribution du plus haut niveau de diplomation (indicateur 3)	11
4.2.2 <i>Capital social</i>	12
4.2.2.1 Répartition du revenu (indicateur 6)	12
4.2.3 <i>Autres indicateurs</i>	13
4.2.3.1 Valeur foncière du parc immobilier (indicateur 9).....	13
4.2.3.2 Actif des ménages (indicateur 10).....	14
4.2.3.3 Superficie du territoire zoné agricole (indicateur 10).....	15
4.2.4 <i>Suggestion d'indicateurs</i>	16
CONCLUSION : VALORISER LES RÉSULTATS.....	18
LISTE DES RECOMMANDATIONS	20

1. Présentation de l'intervenante

Mission

Option consommateurs est une association sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir et défendre les droits et les intérêts des consommateurs et de veiller à ce qu'ils soient respectés.

L'association existe depuis 1983. Son siège social est à Montréal, et elle a également un bureau à Ottawa depuis septembre 2008.

Principales activités

Option consommateurs compte sur une équipe d'une trentaine d'employés œuvrant au sein de cinq services : le Service budgétaire, le Service juridique, le Service d'efficacité énergétique, le Service d'agence de presse et le Service de recherche et de représentation.

Au fil des ans, Option consommateurs a notamment développé une expertise dans les domaines des services financiers, de la santé et de l'agroalimentaire, de l'énergie, du voyage, de l'accès à la justice, des pratiques commerciales, de l'endettement et de la protection de la vie privée.

Chaque année, nous rejoignons directement près de 10 000 consommateurs, à qui nous venons en aide par le biais des consultations budgétaires ou de visites en efficacité énergétique ou que nous sensibilisons grâce à des séances d'information budgétaires et juridiques.

Option consommateurs porte une attention particulière aux questions qui touchent les consommateurs en situation de vulnérabilité tant économique que sociale. Ainsi, nous intervenons régulièrement sur l'accès aux services financiers de base, sur la sécurité

alimentaire, sur l'impact des hausses tarifaires des biens et services essentiels et sur les problématiques de consommation liées aux faibles niveaux de littératie et de numératie.

Option consommateurs a par ailleurs organisé, à Montréal en mars 2009, en collaboration avec le magazine *Protégez-Vous*, un colloque international sur la consommation ayant pour thème le crédit et l'endettement des consommateurs.

2. Contexte

Le développement durable s'est taillé une place enviable autant dans les agendas que dans les discours politiques au cours des dernières années. Si le développement durable s'est imposé en quelques décennies comme le chemin à suivre en tant que politique publique, il demeure qu'un important travail de conceptualisation demeure à effectuer. La consultation publique sur les indicateurs de développement durable est une étape cruciale dans ce processus, puisque comme le rappelle le document de consultation : « les indicateurs de développement durable donnent l'occasion de circonscrire de façon très concrète le concept [de développement durable] » (MDDEP, 2009 : 5).

Ainsi, le processus actuel est d'une importance stratégique, car les indicateurs seront pour les prochaines années l'outil de référence pour mesurer la progression du développement durable pour l'ensemble de la société québécoise. Ils seront en quelque sorte, « l'étoile du nord » de la durabilité.

Option consommateurs a tenu à participer à cette consultation puisqu'elle croit qu'il est de son devoir de contribuer à un exercice si important, mais également parce que nous pensons pouvoir apporter un éclairage nouveau à la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale à ce sujet. Notre regard sera tourné résolument sur les questions aux confluent de l'économie et du social : de consommation, de revenus, etc. Évidemment, si nous ne nous penchons pas sur divers aspects pourtant incontournables du développement durable, ce n'est pas parce que nous ne reconnaissons pas leur importance, mais simplement parce que ceux-ci se situent au-delà de notre sphère d'expertise.

Notre succinct mémoire sera divisé en trois sections. Tout d'abord, nous ferons une remarque générale sur le développement durable qui guidera notre réflexion tout au long du mémoire. Par la suite, nous mettrons l'accent sur quelques indicateurs, en suggérant quelques déclinaisons et quelques autres indicateurs qui nous semblent pertinents. Finalement, nous concluons avec quelques remarques à propos du processus de consultation et du potentiel de valorisation de la démarche.

3. La finalité du développement durable au Québec

La notion de développement durable demeure toujours sujette à débat. De nombreux acteurs sociaux y vont de leur théorie parfois contradictoire, conflictuels et souvent portée par des intérêts particuliers. À la suite des nombreuses consultations, le gouvernement du Québec a décidé de définir le développement durable comme suit :

Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement¹.

Cette définition s'inspire grandement d'une des définitions les plus couramment utilisées en lien avec le développement durable, celle de Harlem Gro Brundtland qui le définissait ainsi en 1987 :

*Un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des **besoins essentiels des plus démunis**, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir².*

¹ Loi sur le développement durable, article 2.

² Brundtland. 1987. *Notre avenir à tous*.

Sans vouloir entrer dans le débat sémantique ou théorique, nous souhaitons faire quelques remarques sur ces deux définitions qui nous serviront lors de notre analyse des indicateurs de développement durable.

Comme c'est généralement le cas, ces définitions intègrent des considérations sociales, environnementales et économiques. Concrètement, on voit la protection de la capacité productive de l'environnement comme une obligation pour permettre la satisfaction des besoins essentiels aux générations futures et présentes. Sans des écosystèmes sains et productifs, point de salut !

Similairement, un système économique efficace et pertinent est nécessaire pour garantir les droits socioéconomiques des citoyens, tels se nourrir, se vêtir, avoir un toit. Plus précisément, il est démontré qu'après un certain niveau de PIB/habitant, il n'existe plus aucun lien significatif entre d'une part, les dépenses en santé par habitant ou la richesse d'une nation et d'autre part, le niveau de santé de la population ou son développement humain.

Bref, dans les faits, une démarche de développement durable est une invitation à **encadrer** et **influencer** notre système économique et cela pour des raisons sociales et environnementales.

- Environnementales : parce que notre système de libre marché n'a pas suffisamment de mesures incitatives pour forcer l'intégration des pratiques environnementales, pour éviter de recourir à l'externalisation des coûts ou favoriser l'écoresponsabilité.
- Sociales : le système du libre marché n'a pas comme fonction ou comme but de répondre aux besoins fondamentaux des Québécois, mais de faire des profits. On s'en rend bien compte au Canada, où environ une personne sur huit n'a pas les revenus suffisants pour satisfaire ses besoins fondamentaux (logement, nourriture, énergie, habillement).

Heureusement, nous pouvons compter au Québec sur des institutions démocratiques fortes et des partis politiques qui ont unanimement compris l'obligation du gouvernement de garantir « un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Au Québec, c'est également « le but ultime de la démarche de développement durable

est de répondre aux **besoins présents** de la société québécoise tout en sauvegardant le potentiel d'amélioration de la **qualité de vie** et du **bien-être** des générations futures ».

Dans ce contexte, la précision de Brundtland est tout à fait pertinente et devrait influencer le choix des indicateurs, à savoir qu'il faut « accorder la plus grande priorité » aux « besoins essentiels des plus démunis ».

Rec. 1 : Option consommateurs recommande que la réponse aux besoins essentiels des plus démunis soit au cœur du développement durable au Québec. La première liste des indicateurs du développement durable doit y accorder une grande importance.

En fait, la finalité du développement durable peut être comprise comme une démarche qui cherche à garantir la réponse digne des besoins des populations maintenant et à long terme.

Nous croyons qu'une démarche de développement durable doit s'accompagner d'actions concrètes pour permettre à l'ensemble de la population de répondre à ces besoins fondamentaux. Pour y arriver, ces actions doivent s'appuyer sur des données concrètes et rigoureuses permettant d'illustrer les iniquités. C'est ainsi que l'on pourra opérer un virage à 180 degrés par rapport à l'évolution que nous avons vécu ces vingt-cinq dernières années où selon Statistique Canada le revenu relatif moyen du cinquième quintile (le plus pauvre) a diminué de 20,6 %. Ainsi, dans un souci d'équité et avec comme but d'améliorer les conditions de vie des plus démunis :

Rec. 2 : En lien avec la première recommandation, Option consommateurs suggère de décliner les indicateurs pertinents en fonction des quintiles de revenu ou tout autre déclinaison permettant d'illustrer les inégalités.

À titre d'exemple, si le gouvernement décide de maintenir la valeur foncière *par personne*, il devrait aussi ajouter la distribution de cette valeur foncière par ménage selon le quintile de revenu. Cela permettra de mesurer l'efficacité des actions vis-à-vis des couches de la population les plus nécessiteuses.

4. Le choix des indicateurs de développement durable

La sélection des indicateurs de développement durable est un processus éminemment politique, d'où l'importance d'avoir une véritable consultation pour l'établissement d'une liste qui correspond aux attentes de la société. Comme mentionné dans le document de consultation, les indicateurs ont en général les fonctions suivantes :

1. Aider à la prise de décision et à la révision des politiques
2. Informer les citoyens
3. Mesurer le progrès ou le recul
4. Se comparer avec d'autres.

Il faut surtout ne pas perdre de vue que la première liste d'indicateurs doit offrir un « **un portrait objectif et global** » (p.10) de l'évolution du Québec. Nous sommes heureux de la tenue de cette commission parlementaire parce que nous croyons que dans sa forme actuelle, la première liste d'indicateurs ne nous permet pas de mesurer globalement le progrès ou le recul éventuel du Québec en terme de développement durable.

Nos commentaires par rapport à l'approche retenue et soumise à la consultation se feront à deux niveaux. En premier lieu, nous soulevons quelques questions par rapport à l'approche par capitaux. En deuxième lieu, nous analysons les indicateurs et les dimensions et nous soumettons quelques recommandations.

4.1 L'approche par capitaux

Option consommateurs ne comprend pas les raisons qui justifient le choix de l'approche par capitaux pour la première liste d'indicateurs. À notre connaissance, cette approche n'a jusqu'à maintenant ni été utilisée dans la stratégie, ni dans la loi. Sans vouloir nous prononcer sur la validité conceptuelle d'une telle approche, nous sommes d'avis qu'elle complexifie sans raison la démarche, tout en créant de nouveaux silos ou catégories, ce qui nous semble aller à l'encontre de l'esprit du développement durable.

Par ailleurs, cette terminologie ne répond certainement pas à la « fonction pédagogique et mobilisatrice » que doivent avoir les indicateurs de développement durable.

Nous sommes également inquiets de l'utilisation qui sera faite de ces indicateurs ainsi organisés. De la valeur relative accordée à chacun des capitaux, de leur intégration ainsi que de la possibilité d'échange entre capitaux.

Plus que tout, il est important que les indicateurs nous parlent et viennent nous chercher par leur pertinence, par l'adéquation entre ce qui est mesuré et les grandes tendances sociétales qui ont des répercussions en terme de développement durable. Bref, il faut que les indicateurs relèvent les symptômes de notre type d'économie et nous permettent de l'orienter vers un développement durable, donc juste. Dans cet esprit, l'approche par capitaux ne répond pas mieux à la tâche qu'une division traditionnelle entre les trois axes environnemental / social / économique.

Malgré cette critique, nous avons décidé de jouer le jeu et de réfléchir avec vous aux différents capitaux et leurs indicateurs.

4.2 Une première liste des indicateurs

Tout d'abord, nous sommes d'avis qu'il est important d'avoir une liste **parcimonieuse** d'indicateurs **forts**. La parcimonie est souvent, avec raison, perçue comme une vertu. À juste titre, il faut se doter d'indicateurs qui permettent rapidement de mesurer le travail effectué par nos dirigeants, tout comme les changements sociétaux. Nous sommes d'ailleurs convaincus que de bons indicateurs permettraient une mobilisation accrue, donc nous souhaitons relever leur valeur pédagogique.

L'identification d'indicateurs « idéaux » n'est pas une mince tâche. Pour Option consommateurs, les indicateurs sélectionnés devront au minimum être clairs, fiables et précis, pertinents, transparents, sensibles et dans la mesure du possible transversaux.

Clair : La lecture d'un indicateur ne doit pas porter à confusion sur le sens de ce qui est mesuré et créer des fausses impressions quant aux conclusions qui peuvent être tirées par un tel indicateur.

Fiables et précis: L'évolution d'un indicateur doit être le reflet de mise en place de mesures concrètes. Il ne doit pas être la proie d'incertitudes ou de fluctuations aléatoires ou incontrôlables.

Pertinents : Les indicateurs doivent mesurer des aspects du développement durable se trouvant au sein des problématiques sociales et environnementales et ne pas se contenter de données anecdotiques.

Transparents : Le processus de collecte des indicateurs doit être transparent et fournir l'information nécessaire à une bonne compréhension et suffisamment d'information pour garder un regard critique sur la portée de cet indicateur.

Sensibles : Les indicateurs doivent être suffisamment sensibles pour fluctuer de manière significative en fonction de l'évolution du contexte.

Transversaux : Comme il est inscrit dans le document de consultation, la transversalité des indicateurs est un atout. Dans la mesure du possible, les indicateurs pourraient être à la fois symptomatiques d'enjeux sociaux, économiques et environnementaux.

Avec cette liste de critères, il nous est possible de relire la première liste d'indicateurs proposée pour consultation. Comme mentionné précédemment, nous ne prétendons pas avoir une expertise pour l'ensemble des enjeux, nous aborderons ici seulement, ce qui nous semble pertinent de commenter en tant qu'association de consommateurs.

4.2.1 Capital humain

D'un niveau sociétal, le capital humain est souvent compris d'une double manière. Il est tout d'abord une finalité, où l'État souhaite maximiser l'accumulation de capital humain pour sa population comme indice de bien-être et d'épanouissement personnel. D'autre part, il est perçu comme moyen permettant d'avoir des citoyens actifs et productifs pouvant contribuer pleinement à l'essor de la société québécoise par sa contribution à la société et à l'environnement humain.

Dans ses sphères privilégiées, le Québec est doté d'un capital humain fort développé. Le rattrapage effectué depuis la Révolution tranquille nous laisse avec un système d'éducation de haut niveau, un système de santé universel et relativement accessible et un tissu social d'urgence permettant de répondre au minimum aux besoins fondamentaux les plus pressants. Globalement, ces aspects de la société québécoise, qu'il faudrait certainement nuancer, permettent une qualité de vie minimale.

Toutefois, on constate des disparités importantes par rapport au capital humain. Notamment, une insuffisance de revenu peut freiner les aspirations en matière d'éducation, la participation civique et a des impacts très significatifs sur la santé. Malgré les dix dernières années de croissance économique maintenue jusqu'à récemment, l'utilisation des banques alimentaires a cru de 6 % au cours de cette même période. De son côté, Statistique Canada relève une perte relative du pouvoir d'achat des plus démunis d'environ 20 % au Québec entre 1980 et 2005, qui s'explique en partie par la hausse des coûts de la vie (logement, alimentation, électricité, etc.).

4.2.1.1 Taux d'activité (indicateur 1)

Le premier indicateur présenté est le taux d'activité qui sert à mesurer la population active. Si cette donnée rencontre quelques-uns des critères ci-dessus mentionnés, il faut noter qu'elle demeure partielle et ambiguë, tout en manquant selon nous de pertinence.

Tout d'abord, le taux d'activité est un concept ambigu en raison de la multiplicité des statuts d'emploi qu'il inclut. Une personne peut être au chômage, travailler à temps partiel ou à temps plein. Une relative stabilité, voire une croissance du taux d'activité peut entretenir l'illusion que la situation du travail est stable ou même qu'elle progresse, mais cacher une réalité fort différente au niveau de la qualité de vie des gens, de leur bien-être, voire de leur capacité à répondre à leurs besoins fondamentaux ou de s'épanouir dans leur travail.

Dans la mesure où, en tant que société, on vise la production d'emploi de qualité, offrant une qualité de vie et une stabilité au travailleur. Cet indicateur descriptif, s'il est retenu doit être accompagné au minimum de déclinaison quant à la qualité du travail, en terme de revenu, en terme d'heure de travail, de stabilité, etc.

Rec. 3 : Option consommateurs recommande de décliner l'indicateur « taux d'activité » en terme de 1) part de la population active pouvant sortir de la pauvreté grâce au revenu disponible et 2) qualité du travail offert à la population.

4.2.1.2 Espérance de vie en bonne santé (sans incapacité) (indicateur 2)

L'indicateur utilisé nous semble adéquat. Dans un souci d'équité, il aurait pu être intéressant de décliner cet indicateur en quintile de revenu (comme mentionné à la recommandation 2) puisqu'il est bien connu que le principal déterminant à la santé est la situation économique.

Rec. 4 : Option consommateurs recommande de décliner l'indicateur « espérance de vie en bonne santé » par quintiles de revenu disponible.

4.2.1.3 Distribution du plus haut niveau de diplomation (indicateur 3)

Si le niveau de scolarité est un indicateur intéressant, il souffre toutefois de quelques lacunes. D'abord, il est difficilement comparable à d'autres systèmes d'éducation (ex. le bacc français) et même difficilement comparable avec lui-même dans le temps (ex. les critères pour l'obtention d'un diplôme peuvent évoluer). De plus, il ne prend pas en

compte toute l'éducation informelle qui joue un rôle extrêmement important pour certaines personnes.

Finalement, il semble qu'il aurait été pertinent et intéressant dans une perspective de développement durable de mesurer le niveau de compétence en littératie et en numératie, des Québécois. La diversité et la complexité des produits et services offerts aux consommateurs nécessitent qu'ils possèdent le niveau minimum nécessaire pour « accomplir les activités normales de la vie courante » (OCDE). Cette donnée est d'ailleurs mesurée tous les trois ans par l'OCDE et est largement accessible à l'échelle internationale.

Rec. 5 : Option consommateurs recommande d'ajouter à l'indicateur « distribution du plus haut niveau de diplomation » des indicateurs mesurant le niveau de littératie et de numératie de la population québécoise.

4.3.2 Capital social

Face à l'isolement, à l'exclusion sociale, à la discrimination, le capital social fait référence à la capacité pour les personnes à se sentir impliquées et acceptées dans leur entourage et leur milieu. Il illustre la capacité à vivre dignement avec les autres, à s'organiser pour améliorer collectivement son sort et à participer légitimement aux débats de société en tant que citoyen.

Si ce type de capital nous semble d'une grande importance pour la société, voire pour notre démocratie, sa complexité conceptuelle nous dépasse et est difficilement mesurable. Comment mesurer le sentiment de confiance ou le sentiment de réciprocité ?

4.3.2.1 Répartition du revenu (indicateur 6)

L'utilisation du coefficient de GINI est très appropriée. Tel que mentionné : « Une diminution des écarts dans la distribution du revenu favorise un développement

économique et humain plus soutenu notamment parce qu'elle permet une meilleure utilisation des ressources ». Pour cette raison, l'équité est un concept transversal du développement durable, tout comme une responsabilité de l'État.

Toutefois, l'équité n'est pas seulement une question de revenu. Croiser la notion de revenu disponible au coût de la vie, pourrait offrir une idée plus réaliste des véritables écarts en terme d'inégalité. En fait, l'information sans être inintéressante, ne présente qu'un côté de la médaille, on ne peut mesurer l'inégalité qu'en terme de revenu, sans y intégrer au moins les dépenses de base et par la suite mesurer le revenu disponible.

De plus, il nous semble réducteur de limiter l'équité en terme de distribution du revenu. À notre avis, l'équité est un aspect transversal du développement durable, que l'on parle d'équité entre les générations ou à l'intérieur d'une génération, l'équité est à la base du développement durable et devrait être représentée selon l'approche retenue au sein de chaque capital, ou en fonction des trois grandes sphères environnementales, sociales et économiques.

Rec. 6 : Option consommateurs recommande que les indicateurs mesurent l'équité non seulement en terme de revenu, mais également en terme de dépenses de base, pour avoir un indicateur plus représentatif de la réalité des ménages.

4.3.3 Autres indicateurs

Sans vouloir aborder tous les autres indicateurs de manière systématique, nous avons cru bon en commenter quelques-uns de manière spécifique.

4.3.3.1 Valeur foncière du parc immobilier (indicateur 9)

L'évolution de la valeur foncière du parc immobilier n'est pas un indicateur pour mesurer le développement durable. De nombreux phénomènes peuvent influencer ce dernier sans que cela ne contribue nullement au développement.

En matière de consommation, la valeur foncière d'un bâtiment n'a pratiquement aucune relation avec sa consommation énergétique, ce qui a des répercussions sur le consommateur et sur l'environnement. Au contraire, une petite maison requérant moins d'énergie vaudra moins cher, on s'en doute bien, qu'un manoir qui peut être un véritable gouffre énergétique.

Autre aspect important par rapport à la consommation, entre 1990 et 2008, le taux d'endettement des ménages par rapport au revenu disponible a explosé, passant de 75 % à 124%. Alors que le taux d'épargne fondait. L'accès à la propriété comporte certes quelques avantages, mais le surendettement chronique n'y est pas étranger.

Finalement, l'utilisation de cet indicateur envoie un drôle de message par rapport à la protection du territoire agricole et à la protection de la forêt. Option consommateurs est membre de la Coalition pour la protection du territoire agricole au Québec et voit une contradiction entre la protection de ce territoire et cet indicateur. Il est bien connu que la valeur foncière autour des grandes agglomérations d'une terre agricole est beaucoup moins importante que celle d'un secteur résidentiel de type banlieue.

Rec. 7 : Option consommateurs recommande de retirer l'indicateur « valeur foncière du parc immobilier ».

4.3.3.2 Actif des ménages (indicateur 10)

Selon le document de consultation, l'indicateur retenu qui est « l'avoir net des ménages » serait utilisé, car les actifs détenus par les ménages « élargissent les possibilités de croissance économique en favorisant l'investissement et agissent comme facteur de réduction de la pauvreté et des inégalités sociales ». Option consommateurs est mal à l'aise avec cette corrélation et souhaiterait comprendre les fondements de cette affirmation. Dans le même ordre d'idée, l'analyse faite de l'évolution des avoirs nets des

ménages dans la même section sans nécessairement être inexacte dépasse ce que l'on peut interpréter par rapport à l'indicateur. On ne comprend pas sur quoi le gouvernement s'appuie pour affirmer que « la hausse de la moyenne et de la médiane des avoirs nets indique qu'il y a un enrichissement de l'**ensemble** des ménages du Québec ». Chez Option consommateurs, nous côtoyons quotidiennement des gens qui au contraire ont des avoirs nets plus faibles qu'en 1999, voire pas d'avoir du tout !

Si l'objectif est de « mesurer le niveau de la santé et de la sécurité financière d'une communauté et d'établir des opportunités de croissance économique », comme vous l'indiquez en conclusion, il nous semble beaucoup plus pertinent d'utiliser un indicateur comme le niveau d'endettement des consommateurs ou de la population en général (ou de manière plus positive, le taux d'épargne). Ce type de données permet d'évaluer plus adéquatement la santé financière des constituants d'une communauté et le potentiel d'investissement. Le taux d'épargne est également un bon indicateur de la capacité des gens à passer au travers d'une situation difficile ou une période de repli économique.

Si le gouvernement est d'avis qu'il souhaite conserver cet indicateur, une distribution des avoirs nets par quintile permettrait une analyse plus rigoureuse que les données actuellement utilisées.

Rec. 8 : Option consommateurs suggère de remplacer l'indicateur « avoir net des ménages » par les indicateurs « taux d'endettement des ménages » et « taux d'épargne des ménages ».

4.3.3.3 Superficie du territoire zoné agricole (indicateur 10)

La préservation de cette ressource non renouvelable est essentielle pour protéger le Québec des fluctuations et de la transformation des échanges alimentaires au fil du temps. Selon Option consommateurs, la préservation du territoire agricole productif constitue une condition préalable à la sécurité alimentaire des Québécois. Ceci étant dit,

cet indicateur est flou et passe à côté d'enjeu important relatif à l'agriculture : qu'en est-il de la qualité des terres agricoles ? Quelle utilisation de ces terres ? Quelle contribution à la sécurité alimentaire nationale ? Quel type d'agriculture y est pratiqué ?

La mission fondamentale de l'agriculture étant de nourrir le monde et celle de l'agriculture québécoise de nourrir le Québec, il nous semble qu'il aurait été désirable de mesurer la contribution de l'agriculture québécoise à la sécurité alimentaire. Sans promouvoir l'autarcie alimentaire pour le Québec, les consommateurs québécois demandent avec insistance l'accessibilité aux produits québécois, pour des raisons environnementales, économiques et sociales. Cet indicateur serait en plus symptomatique de la productivité des territoires agricoles et non seulement de leur présence, ce qui nous semble améliorer l'indicateur proposé.

Rec. 9 : Option consommateurs recommande de remplacer l'indicateur « superficie du territoire zoné agricole » par un indicateur mesurant le niveau d'autosuffisance alimentaire.

4.3.4 Suggestion d'indicateurs

Nous avons été extrêmement surpris qu'une des dimensions incontournables en lien avec le développement durable ait été omise : celle de l'énergie.

Nous recommandons notamment l'ajout d'un indicateur mesurant la consommation d'énergie par ménage. Cet indicateur indiquerait clairement l'importance en tant que société dans une perspective de développement durable de diminuer la consommation d'énergie et favoriserait les mesures d'économie d'énergie ciblées. Cet indicateur pourrait être couplé à un autre mesurant les diverses formes de production d'énergie. En matière d'équité et de justice sociale, nous suggérons également un indicateur « nombre d'abonnés en interruption de service ».

Rec. 10 : Option consommateurs recommande l'ajout d'un indicateur mesurant la consommation d'énergie par ménage et de choisir d'autres indicateurs pertinents touchant la production et la consommation d'énergie au Québec.

Conclusion : valoriser les résultats

Option consommateurs est heureuse d'avoir eu le privilège de participer à une consultation d'une si grande importance. Après un processus de consultation qui nous le souhaitons sera riche, nous croyons que la première liste des indicateurs de développement durable sera grandement bonifiée et deviendra un outil incontournable et évolutif pour le Québec.

Avant de terminer, nous souhaitons faire quelques commentaires plus généraux, qui pourraient également alimenter la réflexion des membres de la Commission et du gouvernement.

En premier lieu, nous avons été surpris du temps alloué pour effectuer un tel exercice de réflexion. Quelques semaines pour rédiger un mémoire de qualité s'avèrent limitées, d'autant plus pendant les vacances estivales, où en règle générale, les organismes à but non lucratif travaillent avec des effectifs réduits, s'ils ne cessent pas alors complètement leurs activités. Offrir davantage de temps aux organismes consultés profiterait grandement autant à la population québécoise qu'au gouvernement qui aurait accès à des mémoires de meilleure qualité.

En deuxième lieu, nous encourageons le gouvernement à diversifier le type d'intervenants invités à participer à de telles consultations. Si certains joueurs incontournables sont présents, tel Équiterre, certains secteurs d'activité (i.e. mines, forêt, commerce de détail, institutions financières, coopératives, économie sociale) semblent avoir été ignorés, tout comme plusieurs acteurs sociaux représentant la société civile (grands syndicats, groupe de femmes ou de représentant de minorités culturelles, associations de consommateurs, de logement, de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale). Pourtant, toutes ces organisations et tous ces secteurs sont directement

interpellés par le développement durable et pourraient apporter un éclairage pertinent sur la manière de mesurer effectivement les efforts en terme de développement durable.

Dans le même esprit et dans le but de favoriser la participation effective de groupes diversifiés, peu importe leur taille, il serait intéressant d'appuyer les groupes souhaitant contribuer à la participation, de manière à reconnaître l'importance de leur travail.

Rec. 11 : Option consommateurs recommande d'étendre le processus de consultation pour le rendre plus effectifs et diversifié en : 1) allouant plus de temps pour les consultations et en évitant le temps des Fêtes et les vacances estivales, 2) en diversifiant le type d'intervenants invités à la consultation et 3) en allouant un montant forfaitaire pour favoriser la participation des plus petites organisations.

Ainsi, il nous semble que le gouvernement a l'opportunité de valoriser l'expertise détenue au Québec à propos des indicateurs de développement durable, qui a été stimulée par une telle consultation. Nous recommandons donc que soit créé un groupe de suivi multipartite qui serait constitué d'experts en durabilité et qui aurait pour mandat d'analyser et d'actualiser régulièrement les indicateurs. Enfin, il nous paraît incontournable qu'une fois les indicateurs adoptés, ils soient largement diffusés auprès des intervenants et de la population québécoise. Nous souhaitons fortement que cette diffusion ainsi que celle des bilans périodiques soient faites de manière simple et claire afin que nous partagions tous le même objectif de vivre le présent de façon responsable afin de préserver l'avenir...

Rec. 12 : Option consommateurs recommande au gouvernement du Québec de créer un groupe de suivi multipartite qui aurait pour mandat d'analyser et d'actualiser régulièrement les indicateurs de développement durable.

Rec. 13 : Option consommateurs recommande au gouvernement québécois de diffuser largement les indicateurs de développement durable adoptés, ainsi que les bilans périodiques qui en découleront, de manière simple et claire, auprès des intervenants et de la population québécoise.

Liste des recommandations

Recommandation générale

Rec. 1 : Option consommateurs recommande que la réponse aux besoins essentiels des plus démunis soit au cœur du développement durable au Québec. La première liste des indicateurs du développement durable doit y accorder une grande importance.

Rec. 2 : En lien avec la première recommandation, Option consommateurs suggère de décliner les indicateurs pertinents en fonction des quintiles de revenu ou toute autre déclinaison permettant d'illustrer les inégalités.

Recommandations sur les indicateurs

Rec. 3 : Option consommateurs recommande de décliner l'indicateur « taux d'activité » en terme de 1) part de la population active pouvant sortir de la pauvreté grâce au revenu disponible et 2) qualité du travail offert à la population.

Rec. 4 : Option consommateurs recommande de décliner l'indicateur « espérance de vie en bonne santé » par quintiles de revenu disponible.

Rec. 5 : Option consommateurs recommande d'ajouter à l'indicateur « distribution du plus haut niveau de diplomation » des indicateurs mesurant le niveau de littératie et de numératie de la population québécoise.

Rec. 6 : Option consommateurs recommande que les indicateurs mesurent l'équité non seulement en terme de revenu, mais également en terme de dépenses de base, pour avoir un indicateur plus représentatif de la réalité des ménages.

Rec. 7 : Option consommateurs recommande de retirer l'indicateur « valeur foncière du parc immobilier ».

Rec. 8 : Option consommateurs suggère de remplacer l'indicateur « avoir net des ménages » par les indicateurs « taux d'endettement des ménages » et « taux d'épargne des ménages ».

Rec. 9 : Option consommateurs recommande de remplacer l'indicateur « superficie du territoire zoné agricole » par un indicateur mesurant le niveau d'autosuffisance alimentaire.

Rec. 10 : Option consommateurs recommande l'ajout d'un indicateur mesurant la consommation d'énergie par ménage et de choisir d'autres indicateurs pertinents touchant la production et la consommation d'énergie au Québec.

Recommandations sur la consultation et le suivi

Rec. 11 : Option consommateurs recommande d'étendre le processus de consultation pour le rendre plus effectifs et diversifié en : 1) allouant plus de temps pour les consultations et en évitant le temps des Fêtes et les vacances estivales, 2) en diversifiant le type d'intervenants invités à la consultation et 3) en allouant un montant forfaitaire pour favoriser la participation des plus petites organisations.

Rec. 12 : Option consommateurs recommande au gouvernement de créer un groupe de suivi multipartite qui aurait pour mandat d'analyser et d'actualiser régulièrement les indicateurs de développement durable.

Rec. 13 : Option consommateurs recommande au gouvernement québécois de diffuser largement les indicateurs de développement durable adoptés, ainsi que les bilans périodiques qui en découleront, de manière simple et claire, auprès des intervenants et de la population québécoise.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

Madame Geneviève Reed
Responsable
Service de recherche et de représentation
+514 598-7288, poste 240

ou

Monsieur François Décary-Gilardeau
Analyste agroalimentaire
+514 598-7288, poste 227